

CHSCT SEANCE DU 10 avril 2017

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. GARBUNOW, Mme JBIRANE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. TEUILLIERAS (T), M. VEYLET (S)

CGT-FO : Mme BENECH (T), Mme. BECKER (T)

SOLIDAIRE : M. GRIFFAULT (T) , M. GALLOT (S)

Mme FERELLEC, secrétaire animatrice

Mme ANGLADE, assistante de prévention

M. THIEBAUT, inspecteur sécurité et santé au travail (ISST)

M. MORICEAU ouvre la séance après s'être assuré que le quorum est atteint.

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 18 octobre 2016 (pour avis)

Le procès verbal de la réunion du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

II – Présentation de la note d'orientation 2017 par M. THIEBAUT (pour information)

M THIEBAUT présente un diaporama synthétique de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail.

M MORICEAU indique que cette note a été examinée en réunion des présidents de CHCT.

Les principales orientations de cette note sont :

- La prévention (développer la complémentarité opérationnelle entre les assistants de prévention),
- un rappel sur les procédures à mener en cas d'accident du travail. La prise en compte des risques psycho-sociaux (un atelier national est mise en place pour mutualiser les remontées locales pour établir une note de synthèse qui sera examinée en CHSCT ministériel),
- une prise en compte du télétravail pour lequel un bilan annuel devra être établi pour communication au CTL et CHSCT,
- le renforcement du dialogue social par la refonte de la fiche d'impact (trop restrictive) qui devient un dossier d'impact, la publication d'un guide méthodologique détaillé avant la fin de l'année, mieux

formaliser les avis du CHSCT pour transmission au CTL et renforcer la formation des membres des CHSCT qui passe de 5 à 7 jours.

➤ Un meilleur suivi des crédits CHSCT pour lesquels depuis la mise en place de chorus-pro il ya trop de reports sur l'exercice suivant.

➤ **Il n'y a plus de dotation forfaitaire pour les petits départements mais une dotation par agent (de l'ordre de 117,38 €) basée sur les effectifs 2015. Ce qui conduit a une baisse du budget alloué au CHSCT du Cantal.**

III – Bilan d'activité du CHSCT 2016 (pour information)

Mme FERELLEC nous présente le bilan 2016 du CHSCT du Cantal. Il est consultable sur Ulysse local à l'adresse : http://dfp150.intranet.dgfip/missions/pilotage_ressources/agents/lettre_2017.pdf

IV – Bilan DUERP 2015/2016 (pour information)

Mme JBIRANE fait le bilan de la campagne DUERP / PAP de la campagne 2015/2016. Elle met en exergue les risques les plus recensées :

➤ les risques psycho-sociaux liés aux conditions de travail,

➤ les troubles musculo-squelettiques qui sont liés à des problèmes posturaux dus aux équipements de travail,

➤ les risques liés aux déplacements, principalement les risques de chutes et les risques routiers.

Elle indique que le PAP 2017 reprend 8 risques identifiés lors de l'établissement de ce DUERP.

Les élus solidaires regrettent le classement en catégorie B des risques liés aux exigences au travail et indique que dans plusieurs départements ils sont classés en risque A.

M HINDERSCHID (CGT) rappelle que lors du groupe de travail le classement en catégorie A avait été demandé et que M le directeur n'a accepté que le classement en catégorie B. Il tient à le mettre en garde, les collègues qui connaissent d'importantes difficultés sont de plus en plus nombreux, il serait imprudent de sous-estimer ce type de risques.

M MORICEAU se refuse à classer ce type de risque en catégorie A, considérant que cette catégorie comprend le risque de mort imminente.

V – Présentation du DUERP 2016/2017 (pour information), validation et synthèse du PAP 2017 (pour avis)

Mme JBIRANE indique que la procédure d'établissement du DUERP 2016/2017 est allégée (pas de consultation des agents).

Il en a été extrait le plan annuel de prévention (PAP).

Il comprend des propositions d'action en terme de formation pour pallier aux risques psycho-sociaux, au travail, sur écran, aux risques routiers et aux agressions. Des risques plus spécifiques selon les lieux font l'objet de fiches de proposition.

Ce PAP est adopté à l'unanimité.

VI – Mise en place de la mission CVT (pour information)

M. MORICEAU indique que suite à la mise en place de la mission « conditions de vie au travail » il a rédigé une lettre de mission qui désigne Mme GIGUET en tant que référente et Mme JBIRANE comme suppléante. Cette mission vise à piloter la mise en synergie des différents outils d'amélioration des conditions de vie au travail (tableau de veille sociale, DUERP - PAP, baromètre social, cellule de veille des risques psycho-sociaux).

M HINDERSCHID rappelle que c'est à la demande de la CGT que cette mission a été créée dans notre département qui faisait partie des 4 derniers à ne l'avoir pas instituée. Il tient aussi à préciser que lors du CHSCT de son instauration, les mêmes élus CGT ont voté contre du fait de l'absence des organisations syndicales dans sa constitution. Il est en effet anormal d'écarter les organisations syndicales de l'analyse de ces outils et donc des solutions à apporter.

M. MORICEAU n'est pas opposé à associer les organisations syndicales dans ce cadre compte-tenu du fait qu'elles sont présentes dans toutes les autres réunions qui traitent des conditions de vie au travail.

VII – Guide de prévention CVT dans le cadre du télétravail (pour information)

M MORICEAU se félicite de la parution du guide des mesures de prévention concernant le télétravail. Ce guide sera un support utile afin de mieux prendre en compte les télétravailleurs.

M. HINDERCHID (CGT) estime que ce guide est un outil indispensable compte-tenu du fait que la déclinaison des règles de mise en place du télétravail aux finances sont des plus restrictives par rapport aux règles Fonction Publique (elles-mêmes édulcorées par rapport à la loi) notamment dans la prise en charge financière de l'installation du poste de travail au domicile du télétravailleur.

VIII – Communication sur la cellule de veille des risques psychosociaux dans le Cantal (communication orale pour information)

M JOUVE fait le compte-rendu des décisions prises lors de la tenue de la cellule de veille des risques psychosociaux concernant les difficultés rencontrées par un de nos collègues. Il fait état des solutions apportés par la direction locale.

M HINDERSCHID (CGT) tient à souligner la qualité des échanges lors de cette instance et se félicite de la volonté de la direction locale de dégager un consensus prenant véritablement en considération les avis formulés par tous les acteurs présents. Cela efface toutes les inquiétudes que les élus CGT avaient pu exprimer lors de la création de cette cellule. Pour autant ils s'inquiètent que cet agent en difficulté ait été affecté, certes provisoirement, dans un service lui-même en grande difficulté.

M MORICEAU indique que tout a été mis en œuvre pour que cet agent soit accueilli dans les meilleures conditions, que des points d'étapes seront régulièrement réalisés et que cette affectation est temporaire, il sera intégré au service d'appui au réseau dans 1 mois le temps de se familiariser avec ses nouvelles fonctions.

IX – Plan pluriannuel de remplacement des ampoules traditionnelles par du LED (pour information)

MME JBIRANE présente le plan pluriannuel de remplacement des ampoules traditionnelles par du LED. Il consiste à prioriser les bâtiments domaniaux, les sites relevant du secteur privé étant classé en dernier.

X – Exercice d'évacuation du 12 décembre 2016 à la direction (pour information)

M GARBUNOW rend compte de l'exercice d'évacuation réalisé de manière inopinée suite à un déclenchement de l'alarme dans le garage certainement consécutif à un dégagement de gaz d'échappement excessif. Il s'est déroulé dans d'excellentes conditions, seul bémol les réticences de certains agents à évacuer considérant qu'il ne s'agissait que d'un exercice.

M HINDERSCHID (CGT) demande à ce que les consignes d'évacuation immédiate lors du déclenchement de l'alarme soient rappelées. Il est indispensable que chacun quitte son lieu de travail, attendre d'avoir la confirmation d'un réel incident relève de l'inconscience.

XI – Examen du registre hygiène et sécurité (pour information)

Mme ANGLADE nous fait lecture des demandes inscrites sur le registre hygiène et sécurité qui concerne essentiellement des lampes de bureau, des souris sans fil et des tapis souris. Demandes déjà satisfaites par le service logistique. Pour les autres elles font partie des fiches de propositions examinées au point suivant.

XII – Budget 2017 : fiches de proposition (pour avis)

- ◆ formations gestion des conflits (970 €), gestion du stress (970 €) et ergonomie au bureau (970 €) : adoptées à l'unanimité,
- ◆ formation conduite à risque (548,40 €) : adopté à l'unanimité,
- ◆ formation secouriste (560 €) : adopté à l'unanimité,
- ◆ formation manipulation des extincteurs et évacuation (600 €) adopté à l'unanimité,
- ◆ pose de stores à la direction (services RH : 1363,60 €, service CEPL : 250,80 €), à la paierie (198 €) soit un total de 1 802,40 € : adopté à l'unanimité,

- ◆ pose de 4 chauffe-eau dans les sanitaires (hommes et femmes) au 2^e et 3^e étages de la direction (4291,20 €) : mise en suspend suite au refus des élus CGT de financer ce type d'intervention qui relève du budget départemental, d'autres devis seront demandés compte-tenu du coup très élevé de celui proposé,
- ◆ achat de chaussures de sécurité pour un agent de service (66 €) : adopté à l'unanimité malgré les réserves formulées par la CGT. Les vêtements de travail font normalement l'objet d'une dotation incluse dans le budget départemental,
- ◆ achat d'autocollants « risques électriques » afin d'identifier les locaux abritant des tableaux électriques (76,21 €) : adopté à l'unanimité,
- ◆ achat d'un escabeau à la trésorerie principale d'Aurillac (19,90 €) : adopté à l'unanimité,
- ◆ remplacement des éclairages au Rdc et 1^{er} étage du CFP de Mauriac (12 682 €) : adopté à l'unanimité,
- ◆ achat d'un siège ergonomique à la trésorerie de St-Flour (413,27 €) : adopté à l'unanimité,
- ◆ achat d'une souris ergonomique au CFP St-Flour (39,56 €) : adopté à l'unanimité,

Une fiche de proposition concernant le remplacement intégral de l'éclairage à la trésorerie principale d'Aurillac (environ 42 000 €) a été rejetée de part son coût qui inclus le remplacement des faux plafonds.

Une nouvelle fiche proposant l'installation de LED dans les lieux de circulation (couloirs, guichets, escaliers), car les agents de ce poste se déclarent satisfaits de l'éclairage fournis par les lampes à variateurs sur pied dans leurs bureaux, a été étudiée pour un montant de 11 686,45 €.

Les élus CGT se sont opposés à la prise en compte de cette proposition compte-tenu du coût de remplacement des faux plafonds pour 9 899,65 € qui ne relève pas des travaux à prendre en charge par le CHSCT. Pour autant ils ont proposé un cofinancement qui a été rejeté par le directeur.

Le montant de l'ensemble des actions engagées s'élève à 19 717,74 € ce qui laisse un disponible de 13 031,26 €. La dotation s'élève donc à 32 749 € contre 36 800 € en 2016.

VIII – Questions diverses

M MORICEAU propose que le CHSCT prenne en charge un cofinancement avec la mairie de St-Flour pour finaliser le remplacement des fenêtres du CFP. La municipalité participera à hauteur de 10 000 €. Le reste serait à la charge du CHSCT.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que le principe de cofinancement engage le CHSCT et le budget départemental. Dans cette proposition le budget départemental ne participe en rien. Ce qui amènera les élus CGT à la rejeter. Ils regrettent cette façon de présenter les choses et rappellent que la CGT prône le cofinancement. Il suffirait que la direction locale fasse un effort pour proposer des financements partagés sur des opérations actuellement financées en intégralité par le budget départemental pour emporter leur adhésion.

Les élus CGT listent les problèmes soulevés par les agents du bâtiment Q (place de la Paix à Aurillac) depuis leur réinstallation après travaux :

- problèmes d'éclairage (trop ou pas assez lumineux) : la direction fera un état des lieux afin de trouver une solution adaptée à chaque poste,
- problèmes de sécurité (circulation de personnes étrangères aux services) : une signalétique sera installée, le changement d'implantation des accès sécurisés sera étudié. Un recensement (pour dotation) des clefs des bureaux sera fait. La possibilité d'installer un rideau métallique à la caisse sera mise à l'étude. Une réunion impliquant toutes les administrations concernées doit se tenir à l'initiative de la DDFiP.
- problèmes de sécurité incendie : les plans d'évacuation vont être prochainement affichés et les acteurs de la sécurité incendie (guides et serres files) seront identifiés, un exercice d'évacuation sera très prochainement réalisé,

- problèmes d'accès au photocopieur pour le PRS : l'emplacement d'un des photocopieurs A3 va être revu pour que tous les services du Rdc ait accès à l'un d'eux,
- le photocopieur du 3^e étage pour l'instant installé dans un bureau serait repositionné dans le couloir,
- eau tiède au 3^e étage : la direction prend le problème en compte (remplacement de la robinetterie ou fontaine à eau),
- pour tous les services concernant les portes des bureaux, des vitrauphanies (autocollants opaques) peuvent être installés sur demande sur la petite partie vitrée,
- s'agissant du nettoyage des vitres (cette question concerne également d'autres sites) aucune solution n'a été proposée par la direction,
- concernant les cellules situées aux plafonds qui produisent un bruit répétitif, leur utilité n'a pas pu nous être précisé.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 13 heures

Daniel HINDERSCHID – José TEUILLIERAS – Laurent VEYLET